République française Département du Bas-Rhin



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020 À 10H30

Centre administratif de l'Eurométropole Salle des conseils

Convocation du 16 octobre 2020

Membres en exercice : 30 titulaires

Membres présents :

16 titulaires

Membres présents en visio 2 titulaires

30 suppléants

6 suppléants

Délibération n°371 du Comité syndical

4. Débat d'orientation budgétaire

Le comité syndical du 22 octobre doit débattre des orientations budgétaires pour 2021.

Programme d'action prévisionnel 2021 du syndicat mixte (en régie) :

- Révision du SCOTERS
- Mise en œuvre du SCOTERS : compatibilité et accompagnement des projets locaux
- Implication dans des démarches partenariales (ADEUS, AMI) et supraSCoT (InterSCoT, FédéSCoT, SRADDET, etc.)

Proposition d'orientation budgétaire

Contribution des membres : Les statuts du syndicat mixte pour le SCOTERS (article 9), adoptés en juillet 2017, fixent la répartition suivante pour les contributions financières des membres :

- 80% pour l'Eurométropole de Strasbourg;
- 20% pour les autres membres au prorata de leur population.

En 2021, il est proposé d'augmenter la contribution des membres à hauteur du taux de l'inflation 2019, soit de 1,1%, et de l'ajuster à la population Insee 2017.

Le total des contributions serait alors de 347 399 €, soit + 3 780 € par rapport à 2020, répartis de la façon suivante:

	Population 2016	Participations 2020	Population 2017	Participations 2021
Eurométropole de Strasbourg	491 409	274 895 €	494 089	277 919 €
CC du Canton d'Erstein	47 740	37 020 €	47 838	37 296 €
CC du Pays de la Zorn	15 900	12 330 €	15 997	12 472 €
CC du Kochersberg	24 985	19 375 €	25 283	19 712 €

<u>Autres recettes de fonctionnement</u> : L'État soutient financièrement la révision du SCOTERS dans le cadre de la DGD (Dotation générale de décentralisation). L'aide est versée à 3 étapes : à la prescription de la révision, au moment du débat sur le PADD et à l'arrêt.

Le syndicat mixte a reçu 48 000 € en 2018 (prescription de la révision) et 58 000 € en 2019 (estimation du débat PADD). Le dernier versement, de l'ordre de 30 000 € est attendu en 2022 au moment de l'arrêt.

<u>La contribution à l'ADEUS</u> sera de 150 000 € pour 2021 dont 75 000 € seront inscrits au budget primitif en fonctionnement. Après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables, le solde (75 000 €) sera inscrit au budget supplémentaire en investissement, comme procédé depuis 2017.

<u>Les charges de gestion courante</u> seront en baisse au budget primitif de 34 000 € par rapport à 2020. En 2021, une enveloppe de 16 000 € est prévue pour des études complémentaires dans le cadre de la révision. Ce montant pourra être abondé si nécessaire au moment du budget supplémentaire.

<u>Les charges de personnel</u> seront stables en 2021 à hauteur de 175 000€. Les 3 agents du syndicat mixte sont des fonctionnaires titulaires (1 ingénieur principal et 2 rédacteurs principaux de 1ère classe).

<u>La dotation aux amortissements</u> pour l'année 2021 est de 44 000 €. Le montant des amortissements augmente chaque année. En effet, la moitié de la cotisation à l'ADEUS (75 000 €) étant payée en investissement, les amortissements augmentent mécaniquement de 7 500 € par an (somme amortissable sur 10 ans).

L'amortissement des dépenses est une opération d'ordre, inscrite en dépenses dans la section de fonctionnement et en recettes dans la section d'investissement du budget.

Les durées d'amortissement, par bien ou par catégorie conformément à l'instruction M14 ont été fixées par délibération du comité syndical.

Les principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2021, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Projet de DOB 2021	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Coût du personnel	175 000 €	
Gestion courante et autres charges	52 389 €	
Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	75 010 €	
Charges exceptionnelles	1 000 €	
Dotation aux amortissements	44 000 €	
TOTAL	347 399 €	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Actions de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	40 200 €	
Matériel et mobilier	4 000 €	
TOTAL	44 200 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Participation des membres	347 399 €	
(Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%)	347 333 C	
TOTAL	347 399 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Amortissements	44 000 €	
FCTVA	200€	
TOTAL	44 200 €	

TOTAL DEF	PENSES 391 599 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	347 399 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 200 €
TOTAL RE	CETTES 391 599 €

Le budget primitif sera adopté en comité syndical du 3 décembre 2020, sur la base du DOB.

Le budget supplémentaire, adopté avant le 30 juin 2021 après le vote du compte administratif, permettra d'abonder le budget.

A noter pour les exercices budgétaires à venir :

Comme présenté au comité syndical d'octobre 2019, le syndicat mixte est en capacité d'assumer la révision en cours avec les résultats cumulés, soit sans solliciter de contributions complémentaires de la part de ses membres.

Toutefois, à terme, d'ici 2024, nos ressources auront ainsi été fortement entamées. Nous devrons donc réorganiser notre budget d'ici là pour permettre d'assurer la mise en œuvre du SCoT et le fonctionnement du syndicat mixte.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes et les établissements publics de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

Vu le rapport présenté par la Présidente à l'appui du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021 ;

Le comité syndical constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 2 9 007. 2020

La publication le 2 9 OCT. 2020 Strasbourg, le 2 9 OCT. 2020

La Présidente